

PROGRAMME PRODUITS AGRICOLES EFFICACES

FORMULAIRE DE DEMANDE DE REMISE À L'ACHAT ET À L'INSTALLATION DE PRODUITS EFFICACES VOLET TAPIS CHAUFFANTS

**À l'intention des clients
du secteur agricole**

© Hydro-Québec, avril 2013

Section 1 – Renseignements généraux

Numéro de la demande
(à l'usage d'Hydro-Québec)

NOTE : Assurez-vous d'avoir pris connaissance du
Guide des remises à l'achat et à l'installation de produits efficaces
avant de remplir le présent formulaire.

Identification de l'entreprise

Nom de l'entreprise ou de l'organisme		
Adresse postale		
Municipalité	Province	Code postal -----

Renseignements requis pour l'émission d'un formulaire fiscal

NOTE : En vertu de la *Loi sur les impôts du Québec* et de ses règlements, Hydro-Québec devra émettre un formulaire fiscal (*Relevé 27*) faisant état du total de la remise à moins que le bénéficiaire soit un organisme exonéré d'impôt sur le revenu. Pour obtenir des renseignements sur le *Relevé 27*, veuillez vous adresser au ministère du Revenu du Québec.

Êtes-vous une entreprise exonérée d'impôt sur le revenu (par exemple un organisme de bienfaisance ou sans but lucratif) ? Aucun <i>Relevé 27</i> ne sera émis si la réponse est Oui.			<input type="checkbox"/> Oui	<input type="checkbox"/> Non
Type d'entreprise				
<input type="checkbox"/> Propriétaire unique <input type="checkbox"/> Société <input type="checkbox"/> Société de personnes				
Propriétaire unique	Numéro d'assurance sociale (NAS) -----			
Société ou société de personnes	Numéro d'entreprise du Québec (NEQ) -----	Numéro d'inscription aux fichiers de la taxe de vente du Québec (TVQ) -----		

Identification du demandeur

Prénom	Nom
Titre	
Téléphone -----	Télécopieur -----
Courriel	

Section 2 – Renseignements sur les produits par lieu d’installation

NOTE : Il est essentiel de **remplir cette section pour chaque numéro de contrat associé à un lieu d’installation.**

Un lieu d’installation peut être un bâtiment entier, quelques étages ou sections d’un bâtiment ou un espace servant à des activités agricoles.

Renseignements sur le lieu d’installation

Nom du lieu (à remplir s’il diffère de celui de l’entreprise)		N° de contrat correspondant au lieu d’installation (ce numéro figure sur votre facture d’électricité)	
Adresse de service (si elle diffère de l’adresse postale)			
Municipalité	Province Québec	Code postal _____	
Distributeur d’électricité	<input type="checkbox"/> Hydro-Québec		
	<input type="checkbox"/> Autres →	Précisez	
Secteur d’activité du lieu d’installation. Indiquez votre code (catégorie 11 – Agriculture, foresterie, pêche et chasse) selon le Système de classification des industries de l’Amérique du Nord (SCIAN) 2012. Si vous ne le connaissez pas, adressez-vous à Statistique Canada, au www.statcan.gc.ca/ .			
Cochez parmi les secteurs suivants :			
<input type="checkbox"/> Production laitière	<input type="checkbox"/> Culture en serre et en pépinière et floriculture		
<input type="checkbox"/> Élevage de porcs	<input type="checkbox"/> Autres productions agricoles		
<input type="checkbox"/> Élevage de volailles et production d’œufs			

NOTE : Niches à porcelets

Le programme Produits agricoles efficaces offre également une remise totale d’au moins 2 000 \$ pour les projets de commande du chauffage infrarouge pour les niches à porcelets.

Un formulaire particulier s’applique à ce type de projet : formulaire-niches-porcelets.xls. Il est accessible sur le site Web du programme.

Au même titre que les autres produits soumis dans le cadre du programme Produits agricoles efficaces, le projet doit satisfaire à l’ensemble des conditions décrites dans le *Guide des remises à l’achat et à l’installation des produits efficaces*.

De plus, aucune niche à porcelets ne figure dans une liste de produits préétablie par Hydro-Québec. Le choix du produit est laissé à l’entière discrétion du client ou du participant au programme.

Demande de remise - Tapis chauffants

N° de contrat du lieu d'installation

Produit d'origine		Produit acheté						Total Remise \$
Le produit utilisé avant :	Quantité (avant)	Fabricant	Tapis Simple ou Double	Prix unitaire payé	Quantité achetée	Modèle	Remise \$	
							\$	\$
							\$	\$
							\$	\$
							\$	\$
							\$	\$
							\$	\$
							\$	\$
							\$	\$
							\$	\$
							\$	\$

NOTE : Imprimer cette page autant de fois que nécessaire.

Total de la remise \$

Section 3 – Remise totale et engagement du client

Remise demandée pour l'ensemble des lieux d'installation faisant l'objet de cette demande

Remise totale (total de toutes les sections 2 remplies pour chaque numéro de contrat, s'il y a lieu)

_____ \$

NOTE : Le total de la remise demandée doit s'élever à au moins 100 \$.

Transmission des documents suivants :

1- Demande de remise dûment remplie et signée par le client

2- Preuves d'achat et d'installation (note : les preuves d'installation ne sont pas requises pour les lampes à DEL à vis de 8 W et plus homologuées ENERGY STAR)

Par télécopieur

1 877 977-6538

Par la poste

Programme Produits agricoles efficaces
Hydro-Québec
18^e étage
2, complexe Desjardins, tour Est
Case postale 10000, succ. Place Desjardins
Montréal (Québec)
H5B 1H7

Engagement du client

Je, soussigné(e), déclare que ma demande respecte les exigences d'Hydro-Québec, tel qu'elles sont décrites dans le *Guide des remises à l'achat et à l'installation de produits efficaces* en vigueur. Je confirme que les produits visés par cette remise sont installés. Notamment, je m'engage à :

- accepter sans condition de soumettre les documents pertinents et de permettre à Hydro-Québec d'effectuer une visite guidée du lieu d'installation visé par la demande de remise à l'achat et à l'installation de produits efficaces pour s'assurer que tout est conforme aux modalités du programme Produits agricoles efficaces ;
- rembourser les remises qu' Hydro-Québec m'aura versées si je ne me conforme pas aux modalités du programme ;
- ne soumettre aucune autre demande de remise ou d'appui financier dans le cadre d'un autre programme en efficacité énergétique ou de toute autre offre d'Hydro-Québec pour les produits ayant fait l'objet d'une remise en vertu du programme Produits agricoles efficaces.

Toute fausse déclaration entraînera l'annulation de la demande et nécessitera le remboursement à Hydro-Québec des remises versées. Hydro-Québec pourra déduire toute dette du client de la remise qu'elle doit lui verser.

Signature :

Date (jj/mm/aaaa)

___ / ___ / _____

Espace réservé à Hydro-Québec

Date de réception de la demande (jj/mm/aaaa)

___ / ___ / _____

Espace pour note ou référence